



Siège Social

Palais de la Pétanque
42, avenue Frédéric Estèbe
31200 Toulouse
Tél. : 05 61 57 56 32

Siège Administratif

Ligue Midi-Pyrénées
Boulodrome du Marché-gare
Boulevard Chantilly
82000 MONTAUBAN
Tél. / Fax : 05 63 20 28 85

REUNION DE SAVERDUN

26 MAI 2017

Présents :

CD09 : Picazo Bruno, Cabirol Dominique, Campos Juanor, Garcia M-Françoise

CD12 : Nogaret Marc, Viguiè Fabienne Enjalbert Gilles, Guilhem Michel, Isnard Claude, Pujol Guy

CD31 : Clamens M-Madeleine, Galiano Serge, Ricard Francis

CD32 : Perin André, Heiniger Audrey, Palla Jérémy

CD46 : Marielle Bex, Gramond Christian, Leys Marc

CD65 : Brandao Françoise, Martinez Serge

CD81 : Fabre Marc, Balester Pierre, Martinez Joseph

CD82 : Rougier Laurent, Clément Franck, Gazagnes Alain, Lagarde Carmen

ETR : Bories Patrick, Mercadier Daniel

Excusée : Marie-Luce Lacassie

SOUHAITS DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT DE L'ARIEGE : BRUNO PICAZO :

IL est ravi d'accueillir cette première réunion de la Commission Territoriale MP, il remercie le président de la Pétanque de Saverdun pour l'organisation de ce long weekend de championnats.

TOUR D'HORIZON DU PRESIDENT DE LA CTMP 2017 :

Merci Bruno pour ces paroles de bienvenue et la qualité de ton accueil.

A mon tour, je vous souhaite à toutes et tous, la bienvenue en terre ariégeoise, pour la 1^{ère} réunion du Comité Directeur de la Commission Territoriale MP.

Il y a exactement 4 ans, c'était le 18 mai 2013 à Graulhet, que nous ne nous étions tous retrouvés par une belle journée de printemps autour d'une table pour travailler.

J'ai souhaité profiter du fait que nous soyons tous réunis ce week-end pour mettre à profit ce moment et préparer dans le calme, certaines échéances à venir.

Comme vous avez pu le lire, le déroulement de cette journée est calqué sur celle du Congrès avec des réunions des commissions suivi cet après-midi, des comptes rendus par leurs présidents.

Des sujets importants seront traités au sein des trois Commissions convoquées, commission compétition, ETR et Arbitrage dont les orientations impacteront, peut-être, notre mode de fonctionnement et, peut-être aussi et plus sûrement, nos finances, sujet cher à notre Trésorier. Nous en saurons plus, ce soir.

Je félicite, donc, Bruno PICAZO, son équipe départementale ainsi que Bernard GAMBIN Président du Club de Saverdun et tous les bénévoles qui depuis plusieurs semaines, plusieurs mois ont consacré leur temps libre à la préparation de ces championnats.

Une organisation lourde parce qu'elle se déroule certes sur un long week-end, mais aussi parce qu'elle accueillera entre autre, sur deux jours, nos 68 meilleures triplettes jeunes de la région MP Occitanie et leurs éducateurs et qu'en la matière l'hébergement, la restauration et la gestion des terrains de jeux sont un véritable casse-tête.

Et ce n'est pas fini pour nos hôtes ariégeois qui dans exactement 1 mois, recevront le Championnat de France Triplette Promotion à Ax les Thermes et remettront le couvert 8 jours plus tard avec l'organisation du Championnat de France Triplette Féminin, toujours à Ax-les-Thermes.

Encore beaucoup de journées de travail, beaucoup de nuits sans sommeil, en perspective !

Je voudrais revenir quelques instants sur ce dernier rendez-vous du mois de janvier 2017, le dernier Congrès de feu notre Ligue Midi-Pyrénées et la création de la Commission Territoriale Occitanie et plus particulièrement sur l'élection qui m'a propulsé au poste de Présidente.

Tout d'abord, je remercie Alain GARCES pour sa confiance et son soutien en me sollicitant pour l'exercice de cette fonction ainsi que certains d'entre vous qui s'en sont franchement ouverts à moi.

Tout comme vous, je savais et je sais que la mission est difficile, tournée vers l'inconnu puisque nous ignorons précisément, à moyen ou long terme, les tenants et les aboutissants de notre Commission territoriale au sein du Comité Régional Occitanie lui-même et son avenir au sein de la FD.

Même si nous n'avons aucun pouvoir légalement reconnu, je reste convaincue, que notre Commission territoriale a un rôle important à jouer : celui du lien humain et sportif entre la base que sont nos joueurs, nos clubs, nos départements et le Comité Régional via la FD et inversement. Notre implication reste primordiale pour tendre à l'harmonisation de nos deux anciennes Ligue dans le meilleur des mondes.

Certains d'entre vous, on préféré prendre du recul et ne pas répondre aux appels du pied qui leur étaient fait pour prendre ce poste. Je ne peux les en blâmer...

En ce qui me concerne, je tiens à vous assurer que je n'ai jamais eu l'ambition d'occuper un tel poste. Pour moi, cette fonction n'est pas un aboutissement en soi mais bien plutôt une source de nouvelles responsabilités et qui dit responsabilités dit contraintes et de ce fait, moins de temps libre à la clé.

J'ai accepté d'assurer cette fonction aussi bien que faire se peut avec votre soutien, vos conseils, la mutualisation de nos connaissances et de notre volonté de progresser dans le même sens, dans un seul intérêt, celui de servir la pétanque et le jeu provençal, dans l'état d'esprit de notre ex-ligue MP, celui d'un travail dans un climat d'amitié, de respect et de sincérité.

En parlant de sincérité, je tiens à vous exprimer mon ressenti et vous dire que j'ai parfaitement conscience d'avoir été élue par défaut. Sachez en retour, que j'ai accepté cette situation, en connaissance de cause et que je n'en tiens rigueur à personne, ma détermination à bien faire reste intacte.

Après donc, ce rendez-vous de janvier, les personnes élues au sein de la CTMP et candidates aux élections du Comité Régional Occitanie se sont retrouvées à Narbonne, le 4 février avec leurs homologues de la Commission Territoriale Languedoc Roussillon pour procéder à la validation des statuts, du Règlement Intérieur du Comité Régional Occitanie et à l'élection du Comité Directeur.

Merci à Michel LEBOT qui en tant que vice-président de la FD a mené les débats avec beaucoup de sérieux dans le respect des règlements.

D'un point de vue général, ce premier rendez-vous fut une prise de contact et l'occasion pour chacun d'appréhender les différences qui marquent nos façons de travailler et le chemin restant à faire pour tenter une possible mais nécessaire uniformisation.

Une deuxième réunion fut programmée le 18 mars 2017 à Lézignan-Corbières avec comme principal axe de travail, la constitution des Commissions du Comité Régional et la préparation du dossier du CNDS.

La Commission des Finances avait été mise en place à la première réunion compte tenu de l'urgence de certains dossiers. Le Président en est Laurent Rougier.

ETR : référent Gilbert VIERNE CD30 et son épouse qui nous font l'honneur d'être aujourd'hui parmi nous et Marc NOGARET

C° de surveillance des opérations Electorales

C° de Discipline Régionale qui comprend les commissions de discipline de chaque commission territoriale qui traitera les dossiers par croisement.

C° arbitrage dont le choix devait se faire parmi des arbitres Internationaux, Européens ou Nationaux. Sa 1^{ère} réunion s'est déroulée le 6 mai 2017 à Toulouse. Elle a réuni 6 arbitres, 2 du CD31, Didier BASSO et le Président Jean-Paul LABORIE, 1 CDO9, Jean-Louis VIARD, 1CD65, Françoise BRANDAO qui nous fera toute à l'heure un rapide exposé de cette réunion.

Depuis, au niveau du Comité Régional, plus rien : silence radio !

Mais ce n'est pas pour autant que sur nos terres Pyrénéennes nous sommes restés inactifs !!

- ✓ Le 4 & 5 février, s'est déroulé l'examen BF1 à Toulouse
- ✓ Le 12 février, le colloque des Arbitres Régionaux à Montauban
- ✓ Les 11 & 12 mars, le Colloque des Educateurs à Macon

Et toujours pas le temps de souffler puisqu'il fallait enchaîner avec la longue et fastidieuse saga des championnats secteurs pour certains, Départementaux et pré-ligue pour tous, puis vint

- Les 29, 30 avril et 1^{er} mai, long week-end de championnats Triplettes MP à Montauban

- Les 6 & 7 mai, le championnat MP tripléte Jeu Provençal à Castanet

- pour arriver aujourd'hui à Saverdun avec les Championnats MP triplettes jeunes, doublettes F/M, doublettes mixtes et Individuels F/M.

Ouf ! que de travail en à peine 4 mois d'activité, alors que se profilent encore à l'horizon, les premiers Championnats de France à la mi-juin et le dernier Championnat Midi-Pyrénées doublette Jeu Provençal à Flavin début juillet.

Profitions de ce week-end sportif dans un cadre bucolique pour faire une pause et savourer le plaisir de nous retrouver pour partager notre amitié.

APPROBATION DU PV DU CONGRES DE LIGUE DES 28 ET 29 JANVIER :

Il convient de remplacer Pascal Knepper par Jean-Pierre Auge pour le CD81 au sein de la commission de discipline.

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DOSSIER ABORDE :

Affaire des Player's :

Rappel des faits : Championnat Régional des Clubs seniors 2016 à Navès :

Lors de la dernière journée pour la rencontre Ax les Thermes/Player's la feuille de match a été signée par les deux coaches et l'arbitre sur le score de 36-0 en faveur d'Ax les Thermes. Ce dernier aurait manifesté son intention de jouer alors que les Player's ne le souhaitaient pas.

Alain Garces a fait un rapport sur cette rencontre. Les témoins sur place ont signalé que cette rencontre n'avait pas eu lieu. La feuille de match serait donc fausse bien qu'elle fut signée par l'arbitre, Alain Juilla et le délégué sur place Christian Bardou. Dans un premier temps, l'arbitre démentait que le match n'ait pas eu lieu. Cependant aucun rapport officiel n'a été rédigé pour étayer cette hypothèse.

Sportivement, ce résultat, même erroné, ne change pas le classement des deux équipes, bien qu'il aurait pu avoir une incidence sur l'ordre des rencontres à venir ;

Toutefois, éthiquement, rédiger un faux sur une feuille de match relève d'un forfait ou d'un match arrangé.

Aussi, en fin de saison, Alain Garces et Joël Dessaint ont donc appliqué le règlement : forfait avec application de l'amende de 100 € déduit du remboursement des frais de déplacement pour cette compétition.

Le club des Player's conteste cette décision avec pour argument qu'il n'existe pas de rapport officiel pour la conforter. Il convient donc de relever que ni l'arbitre ni le délégué sur place n'ont rempli leur rôle correctement.

Lors du congrès de Ligue de Toulouse il y a eu un long débat sur ce sujet mais aucune décision n'avait été prise quant à cette demande de remise de peine. Un écrit de l'arbitre était encore espéré.

Aujourd'hui il nous appartient de prendre une décision pour répondre à la demande des Player's.

Après un long débat et de nombreux échanges d'idées, un tour de table est effectué auprès de chaque comité. Il en ressort que l'amende est maintenue à la majorité des membres présents. Un courrier sera adressé aux clubs des Player's et d'Ax les Thermes ainsi qu'un avertissement à l'arbitre et au délégué de la rencontre.

POINT DES LICENCES :

C.D.	Licences 2016**	Licences validées au 22 janvier 2016		Licences validées au 22 janvier 2017		Licences validées au 23 mai 2017	
		Nombre*	Nombre*	%	Nombre*	%	
09	2860	1446	1237	43.25	2594	90.70	
12	4182	2728	2758	65.95	4115	98.40	
31	12142	7101	6839	56.33	11618	95.68	
32	3196	1748	1547	48.40	3037	95.03	
46	2293	1068	1127	49.15	2273	99.13	
65	1618	752	778	48.08	1612	99.63	
81	4467	2558	2412	54.00	4314	96.57	
82	3420	2037	1789	52.31	3356	98.13	
Total	34178	19438	18487	54.09	32919	96.32	

Marie Madeleine tient à préciser que les chiffres communiqués dans ce tableau (*) prennent en compte **uniquement** les licences « pures », c'est-à-dire hors corrections d'erreurs et duplicatas et sont donc incomplets par rapport aux chiffres communiqués par la fédération (**) qui eux prennent en compte les licences + les duplicatas + les corrections d'erreurs.

Pour uniformiser nos modes de comptages, il appartient à chaque comité d'adopter la même méthode, à savoir : licences + duplicatas + corrections d'erreurs.

La CTMP appliquera ce même mode de comptage pour les documents de la prochaine réunion.

TRESORERIE :

Le trésorier n'a pas eu le temps de faire un point détaillé des comptes de la CTMP. Ce sera fait lors de la prochaine réunion d'octobre.

COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS :

Commission arbitrage : par Jeanine Campos

Tous les comités de la CT étaient représentés.

Le compte rendu du colloque des arbitres du 12 février 2017 sera envoyé à chaque président de comité ainsi qu'à la Commission Territoriale (annexe 1).

Colloque 2018 :

La ville de Castelnaudary a été retenue pour sa localisation géographique centrale et devrait se dérouler mi-février.

Le coût financier de cette réunion ayant été évoqué, il est important de quantifier le nombre d'arbitres à convoquer.

Il serait opportun de prévoir un colloque biennal, compte tenu que chaque comité organise déjà un colloque départemental tous les ans.

Il appartiendra à la commission d'arbitrage d'insister sur le co-voiturage.

Proposition d'une « Charte d'arbitrage » à la CTMP :

Lors du congrès de janvier, la commission avait proposé de rédiger une « Charte d'arbitrage » propre aux arbitres de Midi-Pyrénées et en conformité avec les textes fédéraux.

Après réflexion, il ne nous a pas semblé utile de maintenir cette proposition. En effet le Code d'arbitrage et les divers règlements nous ont semblé répondre aux questions du moment.

Réflexions sur les indemnités d'arbitrage aux championnats MP et Régionaux :

La commission propose une indemnisation de 70 € pour les arbitres départementaux et régionaux pour ce type de compétitions.

Règlement concernant le port de tenues identiques sur les championnats MP :

Nous avons constaté lors de nos championnats un plus grand respect de cette directive. Très peu de joueurs ont été rappelés à l'ordre.

Pour les championnats régionaux, il appartient aux délégués de saisir le jury pour faire respecter cette règle.

Compte rendu de la réunion de la Commission d'arbitrage du Comité Régional : (annexe 2)

Divers :

Questions autour de divers points du règlement :

- « balayage » du terrain par les joueurs, geste à sanctionner ?
- matériel à utiliser pour mesurer les points ?

Comment est décidée la désignation des arbitres pour les championnats départementaux ?

Facturation des frais de déplacement ?

Utilisation du carton jaune pour faute de comportement ?

En conclusion les membres présents ont insisté sur le rôle important de la formation et souhaitent qu'elle continue à être dispensée à tous les niveaux.

ETR : par Daniel Mercadier

Membres présents : Mr et Mme Vierne (ETR Languedoc Roussillon), CD09 : Eric Martinez, CD12 : Patrick Bories et Marc Nogaret, CD31 : Alain Azéma et Frédéric Debezi, CD32 : Renée Bon, CD46 : Serge Bourges, CD65 : Serge Martinez, CD81 : Marc Fabre, CD82 : Christian Colmagro et Philippe Delrieu.

CR ETR Occitanie (annexe 3).

Suite à la fusion avec la région Languedoc Roussillon, nous recevons Monsieur et Madame VIERNE afin d'envisager un nouveau mode de fonctionnement dans un premier temps et définir l'organisation de la sélection de zone dans un second temps.

Monsieur et Madame VIERNE exposent leur façon de travailler sur ces stages, il en résulte deux grandes lignes :

- pas de structure ETR en place sur leur ligue
- tout repose sur les époux VIERNE qui cumulent plusieurs fonctions

Donc rien à voir avec Midi Pyrénées qui a une équipe où tous les comités sont représentés, et qui est rodée à organiser tous les événements qui lui sont attribués et/ou la concertation et la discussion sont omniprésentes et permanentes.

Dans le but d'engager son rapprochement de la meilleure façon possible nous leur proposons, s'ils le souhaitent, d'organiser chez eux le premier stage de sélection. Nous présenterons 9 jeunes au lieu de 8, ceci pour être en phase avec leur méthode de travail sur ces sélections où pratiquement tout est basé sur des parties en triplettes ce qui nous semble très réducteur et fort différent de ce que nous faisons avec l'Aquitaine où un équilibre entre ateliers et parties permettait à chacun d'avoir un maximum de chance de réussite.

Par ailleurs, leur méthode de qualification pour les championnats de France n'est pas la même que la nôtre (les champions départementaux vont au France + les championnats de ligue) et visiblement ils n'ont pas l'intention de changer. Pour ma part, il serait heureux que la fédération harmonise cette réglementation qui fait débat depuis plusieurs années.

En résumé, nous sommes obligés de constater que nos différences en matière d'organisation et de fonctionnement sont grandes et qu'il faudra bien trouver les moyens, en concertation, de définir des bases de travail communes.

Principaux sujets abordés en cours de réunion :

- *Championnat de Ligue à Saverdun* : RAS

- *Championnat de France à Soustons* :

Accord de tous les Comités pour prendre des hébergements collectifs vue la difficulté à se loger dans cette région en période estivale.

Prise en charge par la ligue des trois équipes supplémentaires qui nous ont été attribuées, ce qui fera un total de 27 équipes.

- *Championnat National des Clubs Jeunes à Angoulême* :

Deux équipes en benjamins/minimes

Une équipe en cadets/juniors

Tous les comités sont favorables à une réservation collective des hébergements, comme les années précédentes.

Christian COLMAGRO est chargé des devis en relation avec Daniel MERCADIER.

- *Championnat Régional des clubs jeunes* :

¼ de finale zone nord : Millau

¼ de finale zone sud : Bessières (31)

Finale : Cahors

Un calendrier de ces compétitions sera proposé avec la participation de tous les comités à tour de rôle pour les prochaines années.

- *Formation et examen BF 1* :

- Pas mal de dossiers de candidature arrivent incomplets à la ligue : désormais, ils devront tous être validés par le représentant ETR des comités concernés. La Haute-Garonne le déblocage du diplôme de Mme Mondragon. Réponse : il manque une pièce au dossier, l'attestation de 1^{er} secours. A réception de ce document, le diplôme sera délivré.

RAS au niveau des journées de formation et d'examen.

Tout c'est très bien passé. Deux candidats n'ont pas réussi à valider la totalité des modules ; s'ils le souhaitent, ils seront convoqués pour la prochaine session.

Sélection ligue : elle aura lieu à Montauban les 23 et 24 septembre, ouverts aux jeunes et jeunes féminines.

Il est demandé aux comités de communiquer leur fiche d'inscription à la ligue avant le 1^{er} septembre. Il est convenu de faire un premier point lors du championnat de France de Soustons. Il faudra penser aux chartes du joueur et fiche de suivi.

- *Quota des équipes par comité et catégories :*

Vu la fluctuation permanente du nombre d'équipe et afin de coller au plus près des effectifs présents, nous devons penser à un nouveau mode d'attribution d'équipes par comité pour le championnat de ligue. Le problème des équipes non homogènes persistant, il conviendrait de mener aussi une réflexion sur la quantité de jeunes participants aux qualificatifs qui ne sont pas inscrits dans une école de pétanque.

Nous proposons que tous les comités présentent 2 équipes par catégorie, les places restantes seraient attribuées au prorata du nombre des inscrits. Pour se faire, tous les championnats jeunes devront avoir lieu le même week-end. Les doubles des fiches d'inscription par catégories devront être communiqués à la ligue avant le mercredi soir précédent la compétition (date butoir), ce qui permettrait de répartir les places restantes pour chaque comité. Tous les membres présents sont favorables à ce mode de fonctionnement, qui est certes plus lourd au niveau de l'organisation mais qui est plus équitable sportivement. Les élus devront en discuter et valider cette proposition.

Le mode de qualification jeunes devra suivre les directives fédérales.

Laurent Rougier suggère d'attendre la position officielle de la FFPJP sur le mode de qualification jeune, la DTN travaille sur le sujet.

La labellisation des écoles de pétanque a été reconduite par la FFPJP.

Les inscriptions BF 2 seront soumises à participation financière à hauteur de 65 €/candidat, les journées de formation auront lieu les 29 septembre et 1^{er} octobre 2017.

Avant de lever la séance, Daniel MERCADIER rappelle à tous les responsables qu'une étape des Masters Jeune aura lieu à Castelsarrasin (82) le mercredi 23 août, juste avant le championnat de France Jeunes. Renseignements et inscriptions auprès du CD 82.

Commission compétitions : par Francis Ricard

Présents :

CD 09 : Bruno PICAZO, CD 12 : Claude ISNARD et Gilles ENJALBERT, CD 31 : Francis RICARD, CD 32 : André PERRIN, CD 46 : Christian GRAMOND, CD 81 : Joseph MARTINEZ, CD 82 : Franck CLEMENT

Absents :

CD 65 : Jean Pierre BARTHE

Francis présente les différents points de l'ordre du jour :

- CR des championnats de Montauban et Castanet
- Qualification pour l'année N+1 des équipes championnes Midi-Pyrénées
- Concours régionaux
- Catégorisation des championnats territoriaux
- Championnats territoriaux JP
- Modes de qualification aux championnats territoriaux
- Projet de calendrier 2018
- Rôle du comité de pilotage des CRC
- Rôle du délégué au CRC

CR des championnats de Montauban et Castanet

- Ligue triplettes à Montauban : très bonne organisation du CD82 dans le boulodrome du Marché Gare. Le déplacement de la compétition dans le boulodrome a été bénéfique en raison des conditions climatologiques. On peut regretter le manque de public, surtout le samedi. Chaque championnat a fini aux alentours de 22h.
- Ligue triplettes JP à Castanet : en raison de fortes pluies dans la nuit, tous les terrains extérieurs étaient impraticables à 9h. Sur décision du jury, les 4 premières poules ont débuté

dans le couvert à 9h précises. La météo s'améliorant, les terrains extérieurs ont pu être préparés et les autres poules ont pu débiter à 10h.

- *Proposition : Faire débiter les championnats territoriaux JP à 8 h au lieu de 9h.*

Champions de Ligue

En 2014, à Tarbes, la Ligue a décidé de ne plus qualifier le champion pour l'année suivante. Les arguments évoqués à cette époque n'étant plus d'actualité, il semble souhaitable de revoir cette décision pour valoriser à nouveau ce titre.

Après débat, la commission propose :

Qualifier chaque équipe championne Midi Pyrénées pour l'année N+1 sauf en triplettes promotion et en triplettes jeunes. Cette place sera prise sur le quota du département d'origine de l'équipe championne.

Appliquer cette proposition dès 2018 avec les champions 2017.

Chaque équipe recevra en fin d'année un courrier lui demandant si elle souhaite honorer cette qualification d'office, dans la négative, l'équipe reviendra bien sûr au comité champion.

Concours régionaux :

Rapport de compétition :

- o L'imprimé proposé sur le site donne satisfaction, il n'est pas nécessaire de le modifier.
- o Propositions :
 - *Le CD du club organisateur désigne un délégué à la compétition*
 - *Mettre cet imprimé sous Word sur le site afin que chaque délégué puisse le remplir par informatique.*
 - *Le délégué envoie ce rapport accompagné du fichier GCZ du graphique à la commission territoriale*
 - *Composition du comité de pilotage de ces compétitions : MM. Bruno Picazo, Christian Gramond, Franck Clément et Claude Isnard. Leur rôle sera essentiellement d'apporter des conseils aux organisateurs.*

Demande de régionaux :

- o On conserve l'imprimé de demande (téléchargeable sur notre site)
- o On conserve la date limite de dépôt au 15 Octobre.

Catégorisation des championnats territoriaux

Actuellement, ces championnats étant à 32 équipes ils sont saisis sur cette même base dans Geslico pour la catégorisation. En nombre de points marqués par les joueurs, ces compétitions ne sont pas valorisées à leur juste valeur.

Proposition :

- *Baser ces compétitions sur la somme des participants aux différents qualificatifs (à ces championnats) sur les 8 départements.*
- *Cette base sera actualisée chaque année (par un tableau de recueil de données transmis par les comités)*

Championnats territoriaux Jeu Provençal

Nous attendons que la Fédération apporte une précision sur l'obligation d'homogénéité des équipes aux championnats régionaux ayant plus d'une équipe qualifiée au championnat de France.

Nous transmettrons ces informations aux comités afin qu'ils adaptent leur qualificatif en conséquence.

Mode de qualification aux championnats territoriaux

Depuis 2015, nous avons adopté un mode de qualification à nos championnats de Ligue et harmonisé un calendrier afin que les épreuves qualificatives aux championnats de Ligue et aux championnats de France soient identiques dans nos 8 départements.

Cette saison, ces principes ont été respectés :

- Intégralement par 2 comités
- En majorité, mais pas en totalité par 5
- Aucunement par un comité

Comme la structure et la chronologie de notre calendrier dépendent du mode de qualification choisie, nous devons tous nous accorder sur ce mode.

Un tour de table est fait. Bien que le mode de qualification adopté ces dernières années soit contraignant, il est adopté à une majorité de 6 comités sur 8 avec un absent (CD 65) et un rejet (CD 09).

Une discussion s'engage sur le respect d'une proposition adoptée à la majorité et le fait qu'un Comité mette en place des qualificatifs au championnat territorial de façon différente.

Le Président du CD 09 nous informe qu'il réunit son comité directeur le 8 Juin prochain et qu'il nous donnera la position retenue.

Les autres membres de la commission se mettent d'accord pour annuler le projet de calendrier si le CD 09 ne fait pas l'effort de s'aligner (sur une majorité de championnats au moins) et Chacun fera ce qu'il voudra.

Personne ne souhaite en arriver là.

Projet de calendrier 2018

Compte tenu de l'information de la FD indiquant une harmonisation des dates des championnats régionaux et départementaux pour 2019, 2018 sera une année de transition.

Marc Nogaret expose un projet de regroupement des championnats régionaux différent de l'actuel. Après examen, il ne peut être retenu pour superposition de compétitions.

Faute d'autre proposition, Francis en présente une qui est à l'identique de 2017.

La commission étudie cette proposition et fait un projet définitif (annexe 4).

Compétences du comité de pilotage du CRC

Suite au problème survenu à Naves en 2016, la commission souhaite maintenir les compétences décrites dans le règlement du CRC Midi-Pyrénées.

Il est également prévu dans ce même règlement que le Comité Directeur de la Commission Territoriale sera sollicité lorsque le comité de pilotage ne se sentirait plus compétent.

Rôle du délégué en CRC

La commission propose d'élaborer (avant le début du championnat 2017) une liste exhaustive des fonctions et obligations d'un délégué mandaté par le CD organisateur sur une journée du CRC.

Questions diverses :

- ✓ Proposition à faire au Comité Régional : qualification du champion de la CTMP pour l'année suivante : les équipes qualifiées pour le France seraient rendues au comité régional
- Pourquoi la CT existe-t-elle alors ? Réponse : C'est une année de transition, nous sommes dans l'attente de la fusion totale.

La Commission Territoriale se doit de faire des propositions au Comité Régional, mais n'a pas de pouvoir juridique reconnu.

- ✓ La Commission Territoriale valide la candidature de Franck Clément (CD82) en tant que membre coopté au sein de la CTMP.
- ✓ Les champions de chaque catégorie seront habillés avec le polo de la CTMP. Il en sera de même pour les vice-champions qualifiés aux championnats de France au titre de la CTMP pour les catégories doublette et triplète JP et triplète masculin. Les jeunes porteront la tenue offerte par la CTMP : polo, veste et pantacourt.
- ✓ Un logo de la CTMP devra être choisi afin de nous identifier plus facilement. Une étude de coût sera réalisée.

Dimanche 28 mai,

Suite à de nouvelles informations concernant la décision prise la veille au sujet de "l'affaire" des Player's, la présidente a réuni les huit présidents de comités et les trois membres élus fédéraux.

A la lecture des articles 16 et 17 du règlement du CNC repris dans leur intégralité, il est décidé à la majorité des présents :

- un courrier d'avertissement sera adressé aux clubs des Player's, d'Ax les Thermes, à l'arbitre et au délégué pour rappeler à chacun leurs obligations et les conséquences en cas de non observation de ces dernières dans l'avenir.
- l'amende retenue aux Player's sera restituée

Prochaine réunion de la CTMP dans le courant du mois d'octobre.

La Présidente CTMP
Marie Madeleine CLAMENS

La secrétaire CTMP
Carmen LAGARDE

Lexique des abréviations utilisées :

BF 1 : Brevet Fédéral 1^{er} degré
CNDS : Centre National pour le Développement du Sport
CRC : Championnat Régional Des Clubs
CR : Compte rendu
CT : Commission Territoriale
CTLR : Commission Territoriale Languedoc Roussillon
CTMP : Commission Territoriale Midi-Pyrénées
ETR : équipe technique régionale
FD : Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal
F/M : Féminin/Masculin
MP : Midi-Pyrénées